

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2018-2019

n° **2**

Février 2019



FEDERATION
FRANCAISE
Gym

ENSEMBLE,
CREONS LE MOUVEMENT

Cette lettre a pour but de donner des précisions relatives à l'organisation compétitive de la Gymnastique Acrobatique pour la saison en cours. Elle complète la première lettre FFGym 2018-2019.



FESTIGAC

(Cf. règlement Technique GAc 2018-2019 pages 18-19)

Cette compétition par équipe du niveau Fédéral réunit des unités FFGYM et UNSS. L'engagement est direct : il n'est pas nécessaire de participer à une compétition dans la saison pour y accéder.

Le FestiGAc aura lieu à Cognac (16) du 17 au 19 mai 2019.

Les engagements (nominatifs) sont à réaliser du 11 mars au 5 avril. Pour rappel, c'est le règlement des droits d'engagements qui confirme la participation à la compétition.

[Accéder à la page de la compétition](#)



Championnat de France par Equipe

La 1^{ère} édition de ce Championnat de France aura lieu à Metz les 3 et 4 mai 2019.

[Accéder à la page de la compétition](#)

CLARIFICATION CONCERNANT LE CERTIFICAT MEDICAL ÉLITE

Une unité qui présente un programme Élite lors du CDFE doit fournir un certificat médical Élite, même si elle ne concourt pas en Élite sur les autres compétitions de la saison.



APPLICATION Feuilles de match faciles

Il n'y aura pas de nouvelle version de l'application pour cette saison, la version 5.0 appelée « GAC Feuilles de match facile 2018 » reste la version à utiliser cette saison.

Pour rappel, cette application fonctionne sur les appareils Android version 5.0 ou supérieure.



TROPHÉE FÉDÉRAL

Le tableau suivant a été réalisé à partir des engagements anticipés au circuit Fédéral, clôturés début janvier.

| Quotas prévisionnels | FEDERAL B | | | | | | FEDERAL A | | | | | | Total général |
|----------------------------|------------|------------|------------|-------------|---------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| | 7-15 ans D | 7-15 ans T | 7-15 ans Q | Toutes cat. | Toutes cat. T | Toutes cat. | 7-15 ans D | 7-15 ans T | 7-15 ans Q | Toutes cat. | Toutes cat. T | Toutes cat. | |
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 8 | 6 | 1 | 1 | 2 | 1 | 6 | 1 | 2 | 5 | 6 | 1 | 40 |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 17 |
| GRAND EST | 8 | 6 | 2 | 2 | 4 | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | 2 | 2 | 36 |
| HAUTS-DE-FRANCE | 4 | 2 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 4 | 4 | 2 | 27 |
| ILE-DE-FRANCE | 6 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 25 |
| NORMANDIE | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 | 18 |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 4 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 19 |
| OCCITANIE | 4 | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 21 |
| PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 18 |
| REGROUPEMENT OUEST | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 15 |
| Total général | 44 | 41 | 11 | 14 | 14 | 10 | 20 | 13 | 11 | 27 | 19 | 12 | 236 |

PRECISIONS AU SUJET DES QUOTAS :

- Des places en réserve sont prévues pour accueillir les unités d'Outre-Mer, sur proposition de leur part, et dans la limite du nombre d'unités prévu dans la réglementation.
- Les unités qui seraient classées ex-aequo à la dernière place de sélection d'une catégorie sont toutes qualifiées.
- Les quotas non pourvus à l'issue d'une compétition régionale (*ex : la place réservée au 1^{er} dans une catégorie sans engagé*) viendront s'ajouter aux places en réserve. Ce ne sont pas les régions qui les réattribuent sur leur territoire mais bien la CNS.
- La CNS diffusera des compléments de quotas à l'issue de la dernière sélective régionale. Ces compléments permettront d'ajuster les variations d'effectifs entre les engagements anticipés et réels : il ne s'agit pas de repêchages.

Le jour de votre sélective régionale, merci d'indiquer à votre responsable régional l'intention de participer au Trophée de chacune de vos unités entrant dans les quotas.

REFUS DE SÉLECTION PAR UNE UNITÉ :

Une unité peut décider de ne pas participer au Trophée Fédéral pour diverses raisons. Dans ce cas, le refus de sélection est géré par la région qui peut alors sélectionner l'unité suivante au classement de la même catégorie pour obtenir l'effectif prévu par le quota, ou laisser la place vacante (l'effectif est alors inférieur au quota). La place qui serait vacante est perdue par la région et la CNS peut choisir librement de la réattribuer à la même région, à une autre région, ou la laisser vacante sur le Trophée.

De son côté, la région est libre d'autoriser (ou non) l'unité ayant refusé sa sélection à concourir sur la finale régionale, et peut décider que ce soit contre les non-qualifiés de la même catégorie ou dans une catégorie différente.

Il est donc important que le club confirme au comité régional la participation ou le refus de sélection de chacune de ses unités, car un forfait, s'il est déclaré après la publication de la liste des participants, n'occasionnera pas la sélection d'une autre unité en remplacement.



PUBLICATION DU CLASSEMENT VERTICAL DES SÉLECTIVES

A l'issue de la dernière sélective, le classement national des unités de chaque catégorie sera publié.

Ce classement ne tiendra pas compte des unités ayant concouru et obtenu une qualification dans une catégorie plus forte durant la saison. Les unités sortant du numerus clausus ou n'atteignant pas les minimas pourront ainsi connaître leur rang.



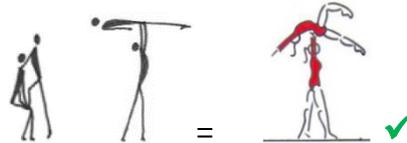
CLARIFICATIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES TECHNIQUES



FILIÈRES FÉDÉRALES ET NATIONALE B

Question : *Est-il possible de réaliser l'élément imposé 1/4 FT avec une arrivée les bras aux oreilles et une jambe tendue ?*

1/4F 180°



Réponse : *La variation proposée "n'altère pas de manière significative la nature et les principes biomécaniques de l'élément" selon les termes précisés en haut de chaque texte de clarification, apparaissant sur les programmes fédéraux et national B. Les équivalences de forme de corps décrites dans le paragraphe "positions variées" sont donc également permises pour les éléments dynamiques.*

Question : *Est-il possible de réaliser les éléments en modifiant l'orientation de V ?*

Duo National B, ATR B2



Réponse : *Non. Sauf cas particulier, il convient de respecter strictement les orientations des partenaires les uns par rapport aux autres car cela "altère de manière significative la nature et les principes biomécaniques de l'élément."*

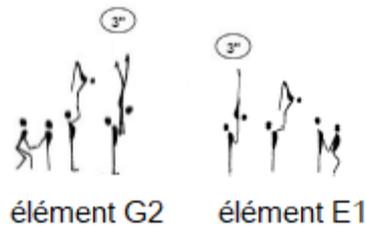
Question : *Lors de la réalisation d'éléments individuels de type tumbling composés de deux sous-éléments (par exemple roue puis roulade avant ou roue puis rondade), les deux sous-éléments doivent-ils conserver la même direction ?*

Fédéral, indiv. tumbling F1



Réponse : *Oui*

Question : *En NB duo, est-il possible d'enchaîner deux ATR (exemple : éléments G2 puis E1) ?*



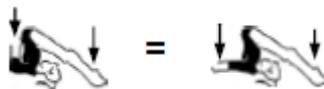
Réponse : *Un tel enchaînement d'éléments ne contredit pas la réglementation du programme National B, toutefois, le changement d'élément doit être identifiable (changement de la position des jambes par exemple). A noter également que le manque de variété des éléments statiques peut influencer la note artistique...*

Question : *Peut-on dépasser un point de pénalité à l'exécution en cas de pyramide chutée et retentée ?*

Réponse : *Les pénalités d'exécution sont données dans la limite de 1 point par élément. En cas d'élément chuté et recommencé, la nouvelle tentative est considérée comme un nouvel élément qui peut lui aussi être pénalisé.*

FILIÈRES NATIONALES A ET ÉLITE

Question : *Concernant une base de trio de catégorie 2 TdD page 66 A9 : la variation de base avec bras tendus au sol est-elle acceptée ? (Le dessin original page 66 A9 montre les bras fléchis derrière le dos mais elle existe bras au sol en page 58).*



Réponse : *Pour les compétitions françaises, cette variation est autorisée.*

Question (groupes / statique) : *Les bonus pour la catégorie ELES (précision concernant la page 24 de la brochure des programmes) peuvent-ils être attribués pour la réalisation par n'importe quel partenaire du groupe ?*

Réponse : *Non. Le bonus de 0,3 pour un ATR de V en imposé + un ATR libre (ou une planche), est obtenu seulement si c'est le (la) voltigeur(se) identifié(e) comme tel(le) qui réalise les 2 ATR ou planche, imposé ET libre. En aucun cas la réalisation de l'ATR libre ou de la planche ne permet l'attribution du bonus s'il est réalisé par le (la) semi.*

Question (calcul de la difficulté / P27 paragraphe 2B) : La limitation de la difficulté à 0,5 inclut elle le bonus de 0,3 ?

Réponse : Non. La note de difficulté limitée à 0,5 correspond uniquement à la somme des valeurs en difficulté des éléments imposés. Le bonus de 0,3, le cas échéant, peut être ajouté à cette note de difficulté jusqu'à atteindre 0,8.



ERRATUM DE LA BROCHURE TECHNIQUE

CATEGORIE NATIONALE A AVENIR

Paragraphe B p.13 sur les éléments imposés dynamiques :

- « 2 éléments dynamiques pour les duos et les groupes, ~~choisis indifféremment dans les~~ **sélectionnés dans des lignes différentes parmi les lignes I, II, III, IV des** grilles d'éléments imposés. »

CATEGORIE ELITE ESPOIR

Paragraphe B p.22 sur les éléments imposés de l'exercice dynamique :

- « 4 éléments dynamiques pour les duos et les groupes, ~~choisis indifféremment dans les tables d'éléments imposés 11-16 ans~~ **sélectionné chacun dans une ligne différente (I, II, III, IV) des grilles d'éléments imposés** »



NEWSLETTER FIG N°6

[La newsletter FIG n°6 a été publiée.](#)

Ces lettres incluent des clarifications sur des éléments du code de pointage (précisions techniques, variations stylistiques, pénalités associées à des fautes particulières, nouvelles valeurs, etc.)

Les entraîneurs et juges des niveaux associés (National A TC et Avenir, Elite Espoir Junior & Senior) sont invités à s'y référer.



COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

CHAMPIONNATS DU MONDE GAC ET COMPETITIONS MONDIALES PAR GROUPE D'ÂGE 2018 - ANVERS (BEL)



Félicitations aux gymnastes qui ont représenté la France en 2018 !
[\(voir les résultats CM et CMGA\)](#)

En particulier au duo féminin 13-19 ans Anaïs Forlacroix/Julie Philouze (US Talence), qui se hisse à la 6^{ème} place en finale ; et au duo mixte Senior Julien Fillette/Victoire Séon (Bois-Colombes 92) qui termine 7^{ème} en finale, octroyant ainsi un quota à la France pour les Jeux Européens de Minsk !



PROCHAINES GRANDES ÉCHÉANCES



Jeux européens à Minsk (Biélorussie)
du 21 au 30 juin 2019



Compétitions Européennes par Groupe d'Age à Holon (Israël)
du 24 au 27 octobre 2019

Championnats d'Europe à Holon (Israël)
du 30 octobre au 3 novembre 2019

Excellente saison compétitive à tous !

La CNS Gymnastique Acrobatique

cmsgac@ffgym.fr